
PROJET PHARE

Coordination :

Cris Beauchemin et Patrick Simon

Participants :

Yaël Brinbaum, Stéphanie Condon, Christelle Hamel, Claude-Valentin Marie,
Dominique Meurs, Emmanuelle Santelli et Laure Mogue rou.

SOMMAIRE DU DOCUMENT

PROJET PHARE	1
PROBLEMATIQUE	2
Contexte et enjeux du projet.....	3
Objectifs du projet.....	7
METHODOLOGIE	9
La m�thode d'�chantillonnage	9
L'�laboration du questionnaire.....	11
La collecte des donn�es.....	14
Pr�paration et valorisation des donn�es	16
ANNEXES	18
Annexe 1 :Les grandes enqu�tes quantitatives � l'�tranger	18
Annexe 2 : Description de la m�thode d'�chantillonnage.....	20
Annexe 3 : Description du questionnaire de l'enqu�te TeO	23
Annexe 4 : Montage institutionnel	27

PROBLEMATIQUE

Le 3 décembre 2003, à l'occasion de l'anniversaire de la « Marche pour l'égalité » (dite « Marche des Beurs »), le Premier Ministre affirmait la nécessité d'améliorer la connaissance des populations immigrées et de leurs descendants : « Pour nous permettre de bien comprendre les réussites et les échecs, nous manquons d'éléments quantitatifs : nous avons besoin d'une grande enquête statistique et sociologique sur la question de l'intégration et des inégalités, parce qu'il n'y a rien de complet aujourd'hui. Je demande donc au Haut Conseil à l'Intégration, à l'INED, à l'INSEE et au Ministère des Affaires sociales de me proposer une méthode ambitieuse pour une étude qui fera le bilan de l'intégration en France depuis 20 ans, et qui utilisera toutes les ressources permises par la loi de 1978 sur la protection de la vie privée ».

Il est exceptionnel de voir les pouvoirs publics exprimer à ce niveau et avec autant de précision le besoin d'une enquête statistique. La déclaration du Premier ministre met en avant une série de doubles exigences : l'enquête doit diagnostiquer aussi bien les réussites que les échecs de l'intégration, compléter l'approche statistique par une approche sociologique, actualiser les données tout en conservant une dimension rétrospective, respecter la législation en vigueur sur la protection des données individuelles sans s'interdire d'innover fortement sur le plan méthodologique.

Les besoins publics de connaissance portent également sur les processus discriminatoires auxquels les populations migrantes et issues de l'immigration sont confrontées. Examiner les ressorts des discriminations, les décrire et mesurer leur ampleur s'inscrit dans un contexte où l'ensemble des Etats européens sont tenus de s'engager dans la mise en place de politiques de lutte contre les discriminations et ont besoin de mieux comprendre ce phénomène dont l'ampleur porte atteinte à la cohésion nationale.

Les situations vécues par les immigrés et leurs descendants dans la société française montrent effectivement les signes d'une surexposition à la précarité sociale. Celle-ci constitue une préoccupation de premier plan pour les pouvoirs publics. Pour autant, l'action bute sur un déficit de connaissance des trajectoires suivies par les immigrés et leurs descendants¹. De fait, il existe un décalage important entre la place grandissante des questions d'immigration, d'intégration et de discrimination dans le débat public, et le niveau des informations statistiques disponibles sur ces questions. Les données sont fragmentaires, les études dispersées, les constats controversés et parcellaires².

En France, l'histoire des enquêtes statistiques nationales sur l'intégration et la discrimination est récente et peu fournie. Il s'ensuit que ces questions n'ont que rarement été abordées de façon cohérente dans une même enquête, ce qui laisse libre court aux fausses croyances et aux fantasmes sur les populations migrantes et issues de l'immigration, tandis

¹ Constat dressé notamment par la Cour des comptes dans son rapport public sur « L'accueil des immigrants et l'intégration des populations issues de l'immigration » (novembre 2004).

² Les revues de la littératures sont nombreuses sur le sujet, voir REA Andrea et TRIPIER Maryse, 2003, *Sociologie de l'immigration*, Paris, La Découverte ou AMIRAUX Valérie et SIMON Patrick, 2006, « There are no Minorities here : Cultures of scholarship and public debate on immigrants and integration in France », *International Journal of Comparative Sociology*, vol 47 (3-4), p.191-215.

les débats scientifiques sur les concepts d'intégration, d'ethnicité ou de discrimination ne peuvent s'appuyer sur des données quantitatives solides pour valider ou critiquer les différentes interprétations proposées.

CONTEXTE ET ENJEUX DU PROJET

La revue de la littérature internationale sur l'intégration et l'immigration montre que la plupart des sociétés multiculturelles comparables à la France ont constitué des bases de données renseignant sur les immigrés, les descendants d'immigrés, voire les minorités dites « ethniques » selon les catégories retenues. Ces données sont collectées dans les recensements ou par des enquêtes spécifiques de grande envergure (Cf. *Annexe 1*) . Il importe de constituer, en France également, des bases de données quantitatives originales permettant à la communauté scientifique de développer de nouvelles analyses sur les processus d'intégration et sur les discriminations.

Or, l'information disponible dans les recensements français ou dans les fichiers administratifs ne suffit pas, car elle ne renseigne pas sur les trajectoires des immigrés, et ne permet pas d'identifier les descendants d'immigrés qui représentent encore une terra incognita pour la statistique. Le recensement n'enregistre la date d'arrivée en France des immigrés que depuis 1999. La première et dernière enquête quantitative de grande envergure sur l'intégration des immigrés et de leurs descendants remonte à la réalisation de MGIS (Mobilité géographique et insertion sociale des immigrés) en 1992 conduite par l'INED avec le concours de l'INSEE³. Elle se proposait d'analyser les processus d'intégration de seulement sept courants migratoires, choisis pour leur ancienneté très inégale, mais l'échantillon de descendants d'immigrés était restreint aux personnes âgées de 19 à 29 ans ayant un père immigré originaire du Maroc, d'Algérie ou du Portugal. Elle n'était donc pas représentative de la population migrante et encore moins de la population issue de l'immigration. Centrée sur une appréhension assimilationniste de l'intégration elle ne faisait que peu de place à la prise en compte des processus discriminatoires qui affectent les parcours et les conditions de vie des populations migrantes et issues de l'immigration et entravent leur intégration sociale et économique.

Depuis lors, le recueil du pays de naissance et de la nationalité à la naissance des individus et de leurs parents s'est étendu à des enquêtes non spécifiquement dédiées à l'étude des courants migratoires, mais ces enquêtes restent particulièrement rares. Des questions sur l'origine des parents figurent dans des enquêtes « généralistes » de grande taille comme l'enquête Emploi depuis janvier 2005⁴, l'enquête logement de 2006, l'enquête Formation et Qualification Professionnelle de 2003⁵, l'enquête Étude de l'Histoire Familiale

³ TRIBALAT Michèle, SIMON Patrick, RIANDEY Benoît, 1996, *De l'immigration à l'assimilation. Enquête sur les populations étrangères en France*, Paris, INED/La Découverte..

⁴ FOUGERE Denis, SAFI Mirna, 2005, « L'acquisition de la nationalité française : quels effets sur l'accès à l'emploi des immigrés ? », in *France Portrait Social*, Edition 2005-2006, INSEE, pp.163-184.

⁵ FRICKEY Alain, MURDOCH Jake, PRIMON Jean-Luc, 2004, *Les débuts dans la vie active des jeunes après des études supérieures*, CEREQ, NEF.

de 1999⁶, les enquêtes Génération du CEREQ (1998 et 2004)⁷. Cela a permis de mesurer le poids des discriminations dans les inégalités de situations observées entre descendants d'immigrés et descendants de natifs, notamment sur le marché du travail. Mais ces enquêtes en population générale s'avèrent limitées dès lors que l'on cherche à comprendre quels sont les processus qui aboutissent à de tels écarts entre les groupes, car elles ne comportent ni de question sur le parcours migratoire ni de questions spécifiquement dédiées à l'étude des discriminations. Elles sont également limitées dès lors que l'on s'intéresse à un courant migratoire en particulier.

Quelques enquêtes récentes ou encore en cours portent sur les populations migrantes ou issues de l'immigration. Mais elles restent circonscrites à des populations très restreintes et s'inscrivent dans des problématiques spécifiques.

- **L'enquête sur les immigrés âgés (CNAV, 2002).** Conçue par la Caisse nationale d'assurance vieillesse et réalisée par le réseau d'enquêteurs de l'INSEE, elle a porté sur des immigrés âgés de 45 à 70 ans. Son objectif était d'analyser leurs conditions de vie autour du moment-clé du passage à la retraite pour des générations d'hommes qui avaient généralement migré seuls, qu'ils aient ou non par la suite effectué un regroupement familial.
- **Enquête Parcours et profils des nouveaux migrants (DREES, fin 2006).** Cette enquête interroge à deux reprises et à un an d'intervalle un échantillon de 6 000 personnes ayant obtenu pour la première fois un titre de séjour et devant signer un contrat d'accueil et d'intégration (CAI). Elle explore le parcours migratoire de ces nouveaux entrants et examine les conditions de leur insertion durant leur première année de résidence en France. Il s'ensuit que les données sur les discriminations sont peu explorées, leur présence en France étant trop récente. Elle examine également les déterminants de la migration.
- **Enquête The Integration of European Second Generations [Ties] (INED, second semestre 2007).** Menée simultanément dans huit pays d'Europe (Suède, Pays-Bas, Belgique, Allemagne, Suisse, Autriche, France, Espagne) cette enquête étudie les parcours scolaires et professionnels des descendants de migrants turcs, marocains et ex-yougoslaves. Elle entend étudier l'impact des contextes nationaux et des différents modèles d'intégration sur les parcours d'intégration économique, sociale et culturelle de jeunes ayant tous des parents d'une même origine : la Turquie et de comparer leur situation à celle d'autres jeunes.
- **Module complémentaire de l'enquête Emploi (INSEE, 2008).** À la demande d'Eurostat, les enquêtes Force de travail menées en Europe contiendront en 2008 un module sur les trajectoires professionnelles des immigrés et de leurs enfants. L'objectif est double : clarifier le rôle que peut jouer l'immigration pour compenser le vieillissement des populations, éclairer les politiques de lutte contre les

⁶ MEURS Dominique, PAILHE Ariane et SIMON Patrick , 2006, "Persistance des inégalités entre générations liées à l'immigration : l'accès à l'emploi des immigrés et de leurs descendants en France", *Population*, 61(5-6), p.763-802.

⁷ LAINE Frédéric, OKBA Mahrez, 2005, « Jeunes de parents immigrés : de l'école au métier », *Travail et emploi*, n°103, p.79-93.

discriminations. Outre les variables d'identification des populations soumises au risque de discrimination en fonction de l'origine (nationalité à la naissance, pays de naissance des parents, origine sociale, niveau d'instruction des parents), le module pourrait décrire la chronologie et les motifs de la migration, ainsi que des questions sur l'insertion professionnelle (occupation antérieure et occupation en France, discriminations et obstacles pour la reconnaissance des diplômes et l'accès à l'emploi, etc.).

Enfin d'autres enquêtes ont tenté d'appréhender les discriminations et surtout la construction sociale des identités dans leur lien aux origines migratoires ou autres.

- **L'enquête Histoire de vie - Construction des identités (INSEE et al., 2003).** Réalisée par l'INSEE avec le concours de l'INED, de la DREES, de la Délégation interministérielle à la Ville, de l'Inserm et du Département d'études et de prospective du ministère de la Culture, l'enquête HDV se proposait d'élargir la thématique de l'intégration sociale à l'ensemble de la population. Elle examinait les différentes dimensions de la construction des identités individuelles (familiale, professionnelle, géographique, psychologique, liée à la santé ou aux loisirs). Elle comprenait un volet très novateur sur les discriminations perçues. Cette enquête en population générale portait sur un échantillon représentatif de la population générale, avec une simple surreprésentation des immigrés et descendants d'immigrés. Le questionnaire de cette enquête comprenait plusieurs innovations constituant des acquis à reprendre, notamment une grille biographique permettant à l'enquêté de retracer ses trajectoires familiales, professionnelles, financières et d'apporter un jugement sur les différentes périodes de sa vie.
- **Enquête « mesure de la diversité » dans les entreprises et les administrations (INED, novembre 2005 – février 2006).** Cette enquête expérimentale a été menée auprès de 7 entreprises et 3 universités (1300 questionnaires collectés), et financée par le Fasild. Elle consistait à tester plusieurs modes de déclaration des origines (origine généalogique, origine avec références géographiques, origine avec références ethno-raciales), puis à les faire évaluer par les enquêtés : jugent-ils chaque mode acceptable, approprié, choquant, etc. ? Dans quels contextes accepteraient-ils ou refuseraient-ils de livrer ces informations (enquêtes scientifiques, recensement, entreprise) ?

Cette recension des enquêtes existantes met au jour les lacunes de la statistique sur l'intégration et les discriminations et permet de lister en partie les exigences auxquelles une enquête d'envergure sur ces questions doit répondre.

La première exigence est celle de la représentativité de la population migrante et issue de l'immigration, tant du point de vue des âges que des divers courants migratoires car les échantillons des enquêtes existantes sont partiels. En effet, les parcours d'intégration ou l'expérience des discriminations ne sont finement connus que pour certains groupes d'âge ou certaines origines. L'on devrait particulièrement prendre en considération la situation des populations originaires des DOM qui bien que non immigrées subissent des discriminations. Ainsi le paradigme de l'étude des immigrés et de leurs descendants semble devoir s'étendre à celui de l'étude des minorités soumises au racisme et aux discriminations.

Alors que dans l'enquête sur les nouveaux migrants, l'étude de l'intégration est centrée sur les premiers temps de l'installation en France, et que dans l'enquête sur les immigrés âgés, c'est le moment particulier du passage à la retraite qui attire l'attention, l'enquête HDV appréhende l'intégration à partir des parcours de vie des individus, considérant que l'intégration d'un individu à la société n'est ni un processus linéaire, ni un processus achevé et qu'il concerne tout un chacun. Une nouvelle enquête se doit de reprendre la perspective biographique d'HDV en enregistrant les trajectoires scolaires, professionnelles, familiales, résidentielles et en examinant leur articulation, pour prétendre finement décrire les parcours d'intégration. Cette perspective implique dès lors la réalisation d'une enquête multithématique et la définition d'une tranche d'âge étendue (18 à 59 ans).

L'étude des discriminations dans ces différentes enquêtes procède de plusieurs façons. La plupart mesure des écarts selon les groupes (immigré, descendants d'immigrés, descendants de non-immigrés) dans l'accès à l'emploi, les revenus, les conditions de logement, etc, toutes choses étant égales par ailleurs. Ce procédé permet de mesurer des discriminations systémiques, c'est-à-dire de saisir les effets sur les conditions de vie des personnes de pratiques discriminatoires directes ou indirectes, autrement dit de pratiques discriminatoires intentionnelles ou non. L'approche consistant à mesurer les discriminations perçues permet quant à elle de mesurer les discriminations directes, c'est-à-dire les traitements défavorables explicitement fondés sur l'origine des personnes. Une nouvelle enquête sur les discriminations se doit de combiner ces deux approches et de la compléter en tentant d'une part de saisir tous les moments clef dans les trajectoires de vie où les discriminations peuvent se produire et d'autre part de procéder à la mesure plus large de l'expérience du racisme.

L'étude de la construction sociale de l'identité dans son rapport aux origines est récente. Elle répond à deux objectifs de recherche. Le premier entend étudier le sentiment d'appartenance à la communauté nationale et l'articulation de ce sentiment avec d'autres appartenances, de classe, d'âge, ou migratoire, etc. Le second s'interroge sur les moyens de repérer les populations soumises au risque d'être discriminée en raison de leurs origines ou de leur apparence et tente de déterminer si la définition subjective de l'identité en lien avec les origines telle que déclarée par les enquêtés est un moyen pertinent ou non, fiable ou non d'identifier cette population. Il y a là un enjeu scientifique d'envergure pour la mesure des discriminations, auquel l'enquête Mesure de la diversité n'a pu vraiment répondre compte tenu du caractère non représentatif de son échantillon.

Il apparaît ainsi qu'un effort spécifique est à produire pour constituer une base de données permettant d'étudier avec minutie les processus d'intégration et de discrimination et pour conduire des analyses détaillées et fiables sur des sous-populations, par définition minoritaires et statistiquement rares. C'est pour répondre à ce besoin que l'INED et l'INSEE se sont associés et ont conçus ensemble l'enquête « Trajectoires et Origines : enquête sur la diversité des populations de France », (dite enquête TeO).

Objectifs du projet

Compte tenus des attentes des pouvoirs publics et de la société civile ainsi que des enjeux scientifiques exposés ci-dessus, l'INED et l'INSEE ont décidé de s'associer pour réaliser cette nouvelle enquête, novatrice et ambitieuse, tant par la taille de son échantillon et ses aspects techniques, que par la problématique qui la sous-tend.

L'enjeu premier est bien de réaliser une enquête de grande ampleur sur toutes les populations pour saisir toutes les trajectoires et les expériences dans leurs singularités et leurs similitudes relativement aux processus d'intégration et de discrimination : immigrés, descendants d'immigrés nés en France, personnes originaires des DOM, descendants d'originaires des DOM nés en France métropolitaine et natifs descendants de natifs⁸. Chacun de ces échantillons doit être de taille suffisante pour permettre une comparaison statistiquement significative des divers groupes en présence, sur un large panel de thématiques décrivant les conditions structurelles des processus d'intégration et de discrimination. L'enquête Trajectoires et Origines portera ainsi sur un échantillon de 24 000 personnes et surreprésentera certains courants migratoires de façon à permettre des analyses fiables sur ces groupes statistiquement très rares et pour lesquels on ne dispose d'aucune information. Les données disponibles sur les descendants d'immigrés sont par exemple très partielles, en particulier sur ceux issus des immigrations récentes ou numériquement réduites, comme les descendants de Marocains, de Turcs, d'originaires d'Afrique sub-saharienne ou d'Asie du Sud Est. Seule une enquête avec un échantillonnage offrant une forte surreprésentation permet de toucher ces populations minoritaires.

Parler d'intégration est devenu un lieu commun et finalement fort peu une question scientifique. Les travaux quantitatifs qui s'affrontent au sujet sont rares⁹. L'ambition de l'enquête TeO est non seulement d'envisager l'intégration dans sa dimension temporelle comme souligné plus haut et ainsi d'étudier à la fois les conditions de vie des enquêtés au moment de l'enquête comme leurs trajectoires, mais aussi d'éviter la charge normative du concept d'intégration. Pour ce faire, deux axes de travail ont été suivis : d'une part le choix d'une approche par les ressources et leur mobilisation ; d'autre part, la prise en considération des effets des discriminations sur les pratiques et parcours des individus. Il s'agit de décrire et d'analyser les niveaux et les voies d'accès aux différentes ressources de la vie sociale (langue et éducation, emploi, logement, loisirs, services publics et prestations sociales, contraception, nationalité, service de santé, etc.). Etudiant les niveaux d'accès aux ressources, on cherchera à mettre en évidence d'éventuelles inégalités en tentant de dégager ce qui relève de logiques individuelles ou collectives (tous les individus, tous les groupes ne cherchent pas à accéder à toutes les ressources ; ils peuvent concentrer leurs efforts dans un nombre limité de champs) et ce qui relève de contraintes contextuelles en tous genres (cadre social, type d'habitat, conjoncture économique, ségrégation spatiale, discriminations, etc.). La question de l'ascension sociale se situe au cœur de l'enquête, notamment celle espérée par les descendants d'immigrés, dont les projets pourront être

⁸ Au sens où ils sont nés sur le territoire français

⁹ Pour une exception, voir Safi M. (2006) « Le processus d'intégration des immigrés en France : inégalités et segmentation » *Revue française de sociologie*, 47-1, p. 3-48

rapportés aux parcours des natifs descendants de natifs venant de milieux populaires ou des descendants des originaires des DOM. En définitive, tout en rendant compte de la pluralité des expériences rencontrées par les immigrés et leurs descendants, l'enquête permettra de mettre en évidence les dynamiques de différenciation et d'homogénéisation entre groupes d'origine (en incluant les natifs) et à l'intérieur des groupes.

La possibilité de disposer de données permettant de mettre en œuvre différentes approches méthodologiques pour analyser les discriminations systémiques, directes et indirectes ainsi que l'expérience du racisme constitue également un des apports principaux du projet. Alors que la thématique des discriminations s'est imposée sur l'agenda politique, elle reste difficile à traiter dans les sciences sociales quantitatives. L'importance des échantillons observés fournira l'occasion de croiser les différentes mesures des discriminations : à partir de leur vécu, à partir des écarts d'accès (résidu discriminatoire), à partir des trajectoires et de la prise en compte des différents capitaux sociaux et humains. Enfin, la combinaison des données quantitatives et des entretiens qualitatifs qui suivront l'enquête offrira l'opportunité de développer une approche novatrice et nous l'espérons féconde pour déconstruire plus finement les logiques à l'œuvre dans les mécanismes discriminatoires. L'enquête apportant des éléments de connaissance sur les discriminations dans l'ensemble des sphères de la vie quotidienne (l'emploi, l'école, le logement, la santé, les administrations), elle permettra de mesurer l'impact global de ces discriminations sur les personnes.

L'économie générale de l'enquête la place d'emblée dans la catégorie des grandes enquêtes de la statistique publique puisque l'échantillon total visé est de 24 000 personnes ; le questionnaire administré en face à face en format CAPI dure en moyenne 65 mn et couvre les différents domaines de l'expérience sociale des enquêtés (éducation, vie professionnelle, vie familiale, logement, santé, relations sociales, vie citoyenne, ...), aussi bien du point de vue des trajectoires suivies que des situations actuelles. L'INSEE assure la maîtrise d'œuvre logistique de l'enquête tandis que l'INED prend en charge la conception scientifique et coordonne l'exploitation.

Les objectifs et enjeux du projet sont donc multiples : conduire des analyses novatrices sur des phénomènes se situant au cœur du débat public mais nourrissant de nombreux stéréotypes et idées reçues ; combler les nombreuses lacunes de la connaissance statistique sur l'intégration et les discriminations ; dépasser les difficultés techniques de l'échantillonnage ; former une équipe de recherche pluridisciplinaire et transversale à plusieurs laboratoires, universités et services statistiques, intégrant des doctorants et post-doctorants, autour d'un projet structuré ; constituer une base de données accessible à l'ensemble de la communauté scientifique et stimuler les recherches pouvant se comparer au niveau européen et international.

METHODOLOGIE

Le programme scientifique se décompose en plusieurs parties correspondant au programme d'activité de l'enquête. Les différentes phases de réalisation de l'enquête sont les suivantes :

1. Construction de la méthode d'échantillonnage
2. Elaboration du questionnaire
3. Collecte des données
4. Valorisation des données

La préparation du questionnaire et la mise au point de la méthode d'échantillonnage sont achevées mais sont néanmoins décrites ici compte tenu de leur importance stratégique.

LA METHODE D'ECHANTILLONNAGE

a) Les critères de sélection de la population

L'exposé des objectifs a établi que la population enquêtée ne doit pas être limitée aux populations issues de l'immigration mais doit être représentative de l'ensemble de la société puisque la problématique de l'intégration est appliquée à l'ensemble de la population, que les individus soient immigrés ou non, issus de l'immigration ou non. L'objectif de l'enquête étant aussi de cerner l'impact des origines migratoires dans les processus d'intégration et de discrimination, l'échantillon doit surreprésenter certains groupes, notamment les personnes originaires des DOM, qui sans être migrantes sont exposées à des discriminations en raison de leur couleur de peau.

L'échantillon est ainsi distingué en cinq groupes complémentaires inégalement représentés :

- **9 600 immigrés**, définis suivant l'usage comme les personnes nées étrangères à l'étranger et résidant en France au moment de l'enquête ;
- **9 600 natifs descendants d'immigrés**, définis comme les personnes nées en France métropolitaine d'au moins un parent immigré ;
- **800 personnes originaires des DOM**, nées dans un DOM et résidant en métropole
- **800 natifs descendant d'originaires des DOM**, définis comme personnes née en métropole d'un ou deux parents nées dans un DOM
- **3200 natifs descendant de natifs**, définis comme les personnes nées en France dont les deux parents sont nés en France métropolitaine.

La volonté de construire un échantillon représentatif au niveau national des divers courants migratoires invite aussi à surreprésenter certaines origines au sein des groupes immigrés et natifs descendants d'immigrés. Il n'y a donc pas de présélection de certains groupes d'origine à l'exclusion des autres groupes, comme ce fut le cas pour l'enquête MGIS. Cependant, dans la mesure où il est établi que les processus d'intégration varient selon les origines, les groupes pour lesquels on veut éventuellement produire des analyses distinctes ont été prédéfinis afin de tirer un nombre suffisant d'individus d'où un tirage à probabilité inégales selon les groupes. Cela concerne les personnes originaires de Turquie, d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud-est et leurs descendants. Pour chacun des groupes, l'effectif de 800 enquêtés permet de mener des analyses descriptives selon différents types de découpage : par origine, par « génération », par groupes d'âge, par classe sociale, par sexe.

b) La méthode de sondage : des difficultés particulières selon les échantillons

L'INSEE est responsable du tirage de l'échantillon pour des raisons compréhensibles d'expertise, d'une part, et d'accès aux fichiers sources pour le tirage, d'autre part. En effet, en vertu de la loi de 1951 sur le secret statistique, l'INSEE détient le monopole de l'usage des données du recensement à des fins de sondage.

La plus grande difficulté de l'enquête tient à la méthode d'échantillonnage. La base de sondage utilisée pour constituer l'échantillon de l'enquête TeO est le recensement de 2007. Cependant, si les immigrés sont directement identifiables dans le recensement, tel n'est pas le cas de leurs descendants. En effet, le recensement ne comporte pas de variables renseignant sur l'origine des parents (lieu de naissance ou nationalité). Pour sélectionner a priori les individus qui doivent être enquêtés en tant que descendants de natifs, d'immigrés ou d'originaires des DOM, il a donc été nécessaire de recourir à une source d'information complémentaire. La construction de l'échantillon de l'enquête TeO repose donc sur une opération complexe d'appariement entre les données du recensement, de l'échantillon démographique permanent et de l'état civil.

Du recensement ont été extraits les noms et adresses des individus à enquêter ; de l'EDP et de l'état civil ont été extraites les informations sur l'ascendance des individus (lieu de naissance des parents). La constitution de l'échantillon a nécessité d'innover et implique de mobiliser des moyens financiers et humains importants puisque des recherches ont dû être effectuées dans les registres d'Etat civil des mairies. La constitution de l'échantillon a eu lieu entre avril 2008 et août 2008. Le détail de la procédure d'appariement est exposé dans l'annexe 2.

Le champ de l'enquête est celui des personnes vivant en « ménage ordinaire¹⁰ » en France métropolitaine. La base de sondage est constituée des personnes recensées en

¹⁰ Ce qui exclut, par exemple, les personnes vivant dans des logements dits collectifs. Un **ménage ordinaire** est constitué de l'ensemble des occupants d'une unité d'habitation privée - local séparé et indépendant - occupée à titre de résidence principale. L'ensemble des personnes résidant dans un logement est appelé conventionnellement ménage. Un ménage peut donc être constitué aussi bien par une personne vivant seule que par un ensemble plus complexe, non nécessairement lié par des liens de parenté (exemple : le père, la mère, le fils, la belle-fille et leurs enfants, un pensionnaire et une domestique).

2007 résidant dans une commune de l'échantillon-maître¹¹. Ont été retenus les immigrés et les descendants de natifs âgés de 18 à 59 ans et les descendants d'immigrés âgés de 18 à 49 ans.

Le choix a été fait de n'enquêter que des personnes d'âge actif, car l'enquête porte de façon approfondie sur l'insertion sociale et professionnelle. Par rapport à MGIS, le champ a été étendu à 18 ans (au lieu de 20 ans) pour étudier les problèmes d'autonomie résidentielle et les premiers temps de l'insertion professionnelle, moments qui peuvent se jouer entre 18 et 20 ans. Il nous semblait moins important d'interroger des personnes de plus de 60 ans. En effet, l'enquête « Passage à la retraite des immigrés » (PRI) a été réalisée en 2003 et traite spécifiquement de la situation des immigrés lorsqu'ils vieillissent en France. Il paraissait inutile de revenir sur ces problématiques de façon aussi rapprochée. C'est par contre essentiellement pour des raisons techniques que l'échantillon de descendants d'immigrés ne comprends que des personnes âgées de 18 à 49 ans (et non 59 ans)¹².

L'ELABORATION DU QUESTIONNAIRE

L'INED ayant développé depuis de nombreuses années une expertise sur les questions d'intégration et plus récemment sur les discriminations, ses chercheurs ont initié l'enquête "Trajectoires et Origines" dès la fin de l'année 2004. L'INSEE qui travaillait de son côté à une réplique de l'enquête MGIS a immédiatement accepté de se joindre au projet. La première année a été consacrée à l'étude de la faisabilité du projet et à la définition de ses objectifs scientifiques. Le travail d'élaboration du questionnaire a démarré au début de l'année 2006 et s'est achevé en juillet 2008.

a) Le questionnaire, fruit d'un travail collectif

Le groupe de travail chargé de concevoir le questionnaire ne se limite pas aux chercheurs et statisticiens de l'INED et de l'INSEE. Le projet d'enquête TeO a cherché à assurer une grande représentativité de positions sur les thèmes qu'elle traite en convoquant un groupe de travail pluridisciplinaire (et pluri institutionnel), réuni dès la mi 2006, pour réfléchir au contenu du questionnaire. Ce groupe comprend des chercheurs de plusieurs centres universitaires, tous spécialisés dans les études sur les migrations, l'intégration et les discriminations. Ils représentent un large éventail de disciplines en sciences sociales : démographie, sociologie, anthropologie, psychologie sociale, économie et sciences politiques. Tous ont mené des enquêtes quantitatives ou qualitatives sur les migrants ou leurs descendants. La composition du groupe de travail est décrite en partie 1.7.

¹¹ Liste de logements établie à partir de chaque recensement de la population, contenant les logements achevés à la date du recensement et constituant une réserve suffisante pour alimenter tous les échantillons des enquêtes ménages à réaliser par l'INSEE dans la période inter-censitaire. **L'échantillon maître** ne concerne que la France métropolitaine.

¹² En effet, dans les deux sources utilisées pour trouver des descendants d'immigrés, à savoir l'EDP et l'état-civil (voir *annexe 2*), il est difficile de trouver des personnes plus âgées

La conception du questionnaire est le fruit d'un long processus, fait d'allers et retours entre l'équipe conceptrice et le « terrain » : trois tests successifs ont été effectués¹³ et un focus-group auprès d'une trentaine de personnes a été mené sur les thèmes de l'identité, de l'identification et des discriminations. Le questionnaire a par ailleurs été visé par les instances de contrôle propres aux enquêtes des Services Statistiques Ministériels (le CNIS et son émanation : le comité du label), par la CNIL qui a rendu son avis le 6 mars 2008, tandis que l'équipe conceptrice s'est dotée d'un organe de contrôle interne : le comité d'orientation. Il est composé des bailleurs de l'enquête ainsi que de personnalités (chercheurs ou membres d'institution) compétentes dans les domaines couverts par l'enquête et est présidé par François Héran, directeur de l'INED et Stéfan Lollivier, directeur des statistiques démographiques et sociales à l'INSEE. Il est chargé de suivre étape par étape la réalisation de l'enquête, de définir ses orientations et d'arbitrer sur les alternatives qui peuvent se présenter. Il est notamment intervenu sur le contenu du questionnaire et ses parties sensibles.

b) Les règles d'élaboration du questionnaire

L'enquête TeO se devait de tirer parti des expériences antérieures et d'éviter de dupliquer inutilement des informations déjà disponibles dans d'autres sources. Ainsi le groupe de travail a-t-il d'abord établi une recension des travaux existant en France et à l'étranger.

L'analyse des processus d'insertion nécessitant de prendre en compte l'écoulement du temps, le questionnaire collecte des informations à la fois transversales et rétrospectives en s'appuyant sur des grilles biographiques.

Pour l'heure, les enquêtes longitudinales françaises qui permettent d'étudier les trajectoires des immigrés et de leurs descendants par comparaison aux non-immigrés portent pour l'essentiel sur les domaines de l'éducation et de l'emploi (panel de l'éducation nationale, enquêtes du CEREQ sur la sortie de l'école et l'accès au premier emploi, enquête FQP sur les qualifications, enquêtes emploi). Or, la question de l'intégration ne se réduit pas à ces deux thèmes. La problématique centrée sur les niveaux et les modalités d'accès aux ressources nécessite une approche couvrant tous les domaines de la vie sociale. Le questionnaire est donc construit selon une approche multi-thématique. L'accès au logement, aux services et aux prestations publiques, à la contraception, à la santé, etc. constituent des situations où s'expriment les différentiels d'opportunité et de traitement et où peuvent se manifester les stratégies collectives.

Comme l'indique le titre de l'enquête, le thème des origines est central dans l'enquête TeO. La construction du questionnaire s'est appliquée à articuler l'origine migratoire aux autres formes d'origines (sociale, culturelle...) De la même façon, le questionnaire explore la

¹³ Quatre enquêtes se sont vus proposer par la direction régionale Ile de France de l'INSEE de faire un pré-test de l'enquête TeO (version V1 du questionnaire) entre le 27 novembre et le 12 décembre 2006. Chacun des enquêteurs a fait passer le questionnaire à une personne-type – immigré, descendant d'immigré, originaire des DOM, natif descendant de natif... - de son entourage (proche ou éloigné). Un test du questionnaire papier (version V2) a eu lieu du 12 février au 12 mars 2007 dans deux régions : Ile de France et Languedoc Roussillon, a réuni une quinzaine d'enquêteurs qui ont interrogé 174 personnes. A son issue, les concepteurs ont rencontré les enquêteurs. Le dernier test (Capi, version V3) a eu lieu du 26 novembre au 22 décembre 2007. Il a réuni 40 enquêteurs de trois régions : Ile de France, Aquitaine et Lorraine et a touché 498 personnes.

diversité des motifs possibles de discrimination sans s'en tenir à l'origine migratoire des personnes : le sexe, le handicap, les opinions politiques religieuses ou syndicales, l'orientation sexuelle sont mentionnés comme des motifs possibles de discrimination.

Enfin, le questionnaire se devait d'être, dans sa plus grande partie, commun aux trois catégories d'échantillon (migrants, descendants de migrants, natifs et descendants de natifs). La spécificité des groupes a néanmoins imposé des questions réservées à certains d'entre eux.

c) Les grands thèmes du questionnaire

Le questionnaire de l'enquête est relativement long : sa passation dure 65 minutes en moyenne. Il aborde trois thèmes centraux : les stratégies d'ascension sociale ; l'accès aux différentes ressources ; les références identitaires et les obstacles à l'égalité. Le contenu du questionnaire fait l'objet d'une description en *annexe 3*.

L'objectif du questionnaire est de permettre d'analyser les relations entre les différents domaines de la vie sociale. À cet égard, trois ensembles de questions ont été identifiés.

(1) Selon le groupe d'origine auquel les individus appartiennent, quels sont les domaines dans lesquels l'accès aux ressources est facilité, voire toujours garanti et, au contraire, ceux dans lesquels les obstacles sont nombreux ? Quels sont les champs pour lesquels les processus d'insertion suivent des modalités relativement comparables quelle que soit l'origine considérée ? Quelles combinaisons ou articulations relient les lignes de clivages de l'origine, du genre, de la classe, de l'âge, du « quartier », etc. ?

(2) Selon quels calendriers s'effectue l'accès aux différents types de ressources ? Existe-t-il des calendriers typiques d'insertion ou des configurations plus favorables que d'autres ? Comment les différents calendriers s'agencent-ils entre eux : calendriers scolaires (fin des études notamment), d'emploi (entrée dans l'emploi, perte d'emploi, promotion), familiaux (mise en couple, cohabitation, naissance), d'événement de santé (accidents, maladies), résidentiels (premier logement indépendant, cohabitation de couple, déménagements...), de migration (date d'arrivée en France, aller-retour) ? Que nous apprennent ces calendriers sur les parcours d'intégration ?

(3) Quelles sont les influences croisées entre les différents champs de l'insertion sociale ? Par exemple, dans quelle mesure l'accès à l'emploi détermine-t-il l'accès à un certain type de logement, etc. ? Réciproquement, dans quelle mesure un changement d'adresse (d'un quartier stigmatisé vers une autre zone) favorise-t-il l'accès à l'emploi ?

Plus généralement, dans une approche visant à comprendre les processus d'accès aux ressources, l'intérêt d'une collecte multithématique est de diversifier les facteurs explicatifs des situations observées afin d'isoler de la manière la plus fine possible l'effet net de l'origine des individus et des discriminations.

Au-delà des écarts enregistrés de manière descriptive entre groupes, l'enjeu est bien de déterminer si la diversité des origines est synonyme d'inégalités et d'en chercher les facteurs explicatifs. Toutes choses égales par ailleurs (contrôlées grâce aux variables des différents volets thématiques), l'origine des individus constitue-t-elle un paramètre des inégalités observées ? Ou relève-t-on d'autres logiques de hiérarchisation transversales dont l'effet apparaît plus déterminant ?

LA COLLECTE DES DONNEES

La collecte des données a débuté en septembre et s'achèvera en décembre 2008. Elle est assurée par le réseau d'enquêteurs de l'INSEE et est réalisée sous Capi. L'entretien a lieu en une seule visite. À l'heure actuelle, l'INSEE est le seul institut disposant d'un réseau capable d'interroger en face à face de plus de 20 000 personnes dispersées sur tout le territoire avec ordinateur portable.

Bien que les moyens humains et techniques de l'INSEE soient mobilisés pour l'opération de collecte, l'INED s'est engagé à s'investir en amont et pendant la collecte sur différentes opérations. L'INED intervient notamment dans la formation des enquêteurs et dans des phases spécifiques du protocole de l'enquête, ci-dessous présentées.

a) Le suivi des personnes lorsqu'elles ont déménagé

L'INED a proposé la mise en place d'un dispositif permettant d'assurer le suivi des adresses des personnes ayant déménagé depuis le recensement en 2007. Il existe en effet un enjeu particulier à retrouver ces personnes car on sait que les individus les plus mobiles ont des profils spécifiques. Leur absence de l'échantillon induirait un biais compromettant la représentativité de l'échantillon constitué.

Ce suivi d'adresse a été mis en place en s'inspirant de deux précédents : l'enquête MGIS et l'enquête SRCV. L'enquêté étant nominativement désigné, il importe de minimiser les pertes liées aux déménagements. Parmi les solutions de recherche figurent la consultation de l'annuaire, l'interrogation des habitants actuels du logement (qui peuvent être les parents de la personne recherchée), le recours aux fichiers administratifs lorsque cela sera possible (EDF, France Télécom, la CAF, les offices HLM), la consultation ou l'achat des données de la poste concernant le suivi du courrier en cas de déménagement.

b) Le recours à des interprètes lorsque l'enquêté maîtrise mal le français

L'INED a également mis son expérience au service du bon déroulement de la collecte en engageant l'expérience de ses chercheurs sur l'intervention d'interprètes lors de la passation des questionnaires. Le recours à des interprètes est effectivement indispensable car la proportion de personne ne maîtrisant pas bien le français est estimée à 3% de l'échantillon. Ne pas enquêter ces individus conduirait à un biais d'échantillonnage important. Les enquêter sans s'assurer de leur compréhension affecterait la qualité des données collectées. Deux enquêtes pour lesquelles il a été fait appel à des interprètes ont servi d'appui pour établir le protocole : l'enquête MGIS en 1992- 1993 et l'enquête de la DREES sur les nouveaux migrants en 2006. En fin de compte, plusieurs dispositifs ont été mis en œuvre pour limiter les problèmes en cas de mauvaise maîtrise du français :

- Pour la prise de contact : création d'une plateforme téléphonique nationale, gérée par ISM (Inter Service Migrant), destinée à aider la prise de contact quand l'enquêté n'est pas du tout francophone.
- Possibilité de recourir à des interprètes (entretien à 3 : enquêteur, enquêté, interprète) via des associations d'interprétariat (type ISM), à la demande des

enquêteurs. Du fait de la régionalisation du dispositif d'interprétariat, il semble qu'il ne s'applique pas également sur tout le territoire métropolitain.

- En l'absence d'interprète, des outils traduits en 10 langues (anglais, russe, chinois, arabe, vietnamien, portugais, serbo-croate, espagnol, allemand et turc sont fournis aux enquêteurs) :
 - la lettre avis,
 - une liste des mots et concepts clefs de l'enquête (ex : traitement inégalitaire, discrimination, immigré, vivre en couple, budget commun, budget à part, etc.),
 - le cahier des cartes.

c) Information sur l'enquête

L'INED assure la communication sur l'enquête et met en place un partenariat avec les associations locales de façon à préparer le passage des enquêteurs, informer les enquêtés potentiels sur les objectifs de l'enquête. Ce partenariat associatif au niveau local est destiné à faciliter l'acceptation de l'enquête par la population.

L'enquête TeO comporte de nombreuses difficultés et aborde des sujets dits sensibles au regard de la loi Informatique et Liberté. Par ailleurs, elle s'adresse à une population souvent vulnérable et stigmatisée qui peut en conséquence faire preuve d'une certaine méfiance à l'égard de l'enquête. De ce fait, il est important qu'elle ne se fasse pas sans informer les associations et organisations non gouvernementales agissant dans les domaines de l'immigration, l'intégration, la lutte contre les discriminations, l'antiracisme et les droits de l'homme. Ces associations constituent de puissants relais de l'enquête sur le terrain et sont également intéressées par les résultats. Une centaine d'entre elles ont reçu un courrier (fin septembre 2007) présentant l'enquête, ses objectifs, le contenu détaillé du questionnaire, l'équipe conceptrice et les groupes de validation-concertation. Cette consultation initiale s'est poursuivie avec un forum permettant aux associations d'échanger sur le contexte de l'enquête, ses objectifs, mais surtout les axes à privilégier pour son exploitation (mai 2008).

La formation « démographie et conditions de vie » du CNIS qui s'est réunie le 12 octobre 2007 pour examiner les questions sensibles dans l'enquête TeO a été l'occasion d'une première « consultation » d'associations. Cette formation a regroupé, sous la présidence de Robert Rochefort (CREDOC), 50 personnes dont des représentants la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), de la haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE), des parlementaires, des organisations syndicales, des chercheurs et les producteurs de l'enquête de l'INSEE et de l'INED mais aussi des associations de lutte contre les discriminations et de défense des droits de l'homme : la ligue des droits de l'homme (LDH), SOS-Racisme et le Conseil Représentatif des Associations Noires de France (CRAN).

Enfin, pour permettre au grand public de prendre connaissance des enjeux de l'enquête, l'INED a conçu un site dédié à l'enquête (<http://teo.site.ined.fr/>) dont il convient d'assurer la mise à jour.

d) Constitution d'une base de données contextuelles

En marge de la collecte des données individuelles, l'INED assurera la construction d'une base de données contextuelles dont les informations seront appariées avec le fichier d'enquête et enrichiront les informations disponibles pour l'analyse.

L'enjeu est de réunir des données caractérisant l'environnement sociodémographique, économique et urbain dans lequel résident les enquêtés. Des extractions des données du recensement et des Systèmes d'information géographiques (SIG) serviront à la constitution de cette base de données contextuelles. Il sera ainsi possible de développer des analyses multi-niveaux replaçant les trajectoires individuelles et les pratiques dans l'environnement urbain et social qui les influencent, sinon les déterminent. Les nombreux travaux qui se sont développés sur les « effets de quartier » pourront être appliqués sur la base de TeO. Par ailleurs, une qualification des quartiers sera réalisée par l'Observatoire National des ZUS.

e) Les post-enquêtes qualitatives

Des enquêtes qualitatives seront engagées pour approfondir les thématiques compliquées à traiter dans un questionnaire fermé. Elles exploiteront la possibilité offerte par la connaissance des expériences rapportées dans le questionnaire principal de sélectionner certains profils d'enquêtés et de les rencontrer pour conduire des entretiens. Le principe de 20 enquêtes qualitatives comprenant 50 enquêtés chacune est d'ores et déjà prévu. Un appel à projet sera lancé pour définir les thèmes d'enquête retenus. Les thèmes suivants sont considérés prioritaires :

- Expérience des discriminations
- Expérience scolaire (élèves décrocheurs vs profils de réussite scolaire)
- Rapports aux origines et construction de l'identité
- Conjugalité

PREPARATION ET VALORISATION DES DONNEES

a) Préparation des données

Une fois la collecte réalisée, plusieurs opérations de traitement sur la base de données seront nécessaires avant que celle-ci puisse être utilisée par les chercheurs. La codification des catégories socioprofessionnelles, le traitement statistique des non-réponses, le redressement des biais d'échantillonnage, le calcul des pondérations, s'assurer que le fichier ne permette pas l'identification indirecte des personnes, sont des opérations habituellement « réservées » à l'INSEE. Cependant, l'INED s'est engagé à offrir son expertise sur ces questions, notamment eu égard au calcul des pondérations et du traitement des non-réponses. Le recrutement d'un ingénieur statisticien et d'un analyste-programmeur sera nécessaire.

b) Exploitation des données de l'enquête

Le travail d'exploitation et de valorisation par des publications se déroulera en trois étapes, dont la coordination est à la charge de l'INED.

Dans un premier et dès que la base de donnée sera disponible, le groupe de travail présentera les premiers résultats de l'enquête. Ces publications comprendront des articles pour *INSEE-Première* et *Population et Sociétés*, ainsi que les publications courtes les bailleurs de l'enquête. Ces premières données visent à répondre aux attentes principales des financeurs et des pouvoirs publics.

L'INED assurera ensuite la coordination de l'exploitation des données en vue de la publication début 2010 d'un ouvrage de référence proposant des analyses novatrices sur les processus d'intégration et les discriminations. L'exploitation harmonisée de l'enquête sera effectuée par le groupe de travail dont la mission consistera alors à concevoir cet ouvrage. Ce groupe d'exploitation pluridisciplinaire et réunissant de nombreuses institutions universitaires, de recherche et de services statistiques ministériels préparera le programme d'exploitation. Il se mobilisera également pour la présentation des résultats de l'enquête dans des colloques et conférences à destination tant de la communauté scientifique que de la société civile et des pouvoirs publics.

Enfin, pour optimiser l'utilisation des données, un groupe d'exploitation élargi sera mis en place par un appel à projet à destination de l'ensemble de la communauté scientifique visant la réalisation d'exploitations secondaires approfondies.

Un post-doctorant, pour lequel un financement est prévu dans la présente demande de financement sera recruté pour apporter son appui à la conception et l'édition de l'ouvrage ci-dessus évoqué. Il aura en outre pour fonction d'assurer la coordination du groupe d'exploitation des données qui sera mis en place dans un second temps, dès l'ouvrage de référence terminé.

c) Diffusion des fichiers

L'INED, en accord avec l'INSEE, s'est engagé à diffuser les données de l'enquête TeO dans les délais les plus brefs. Douze mois après la fin de la collecte, lorsque tous les traitements nécessaires au « nettoyage » des fichiers auront été effectués, les données seront mises à la disposition de la communauté scientifique par l'intermédiaire du Réseau Quetelet.

Le réseau Quetelet s'assurera notamment du statut réel de chercheur de la personne qui demande l'accès au fichier, du bien-fondé du projet de recherche scientifique présenté et de la nécessité d'avoir recours au fichier de l'enquête TeO pour mener à bien ce projet. Lorsque l'accord sera donné, une licence d'usage spécifiant le sujet de la recherche sera signée par le chercheur et visée par son directeur du laboratoire.

Par ailleurs, un fichier « grand public », très simplifié, sera accessible en ligne.

ANNEXES

ANNEXE 1 : LES GRANDES ENQUÊTES QUANTITATIVES À L'ÉTRANGER

La conception de l'enquête TeO profitera des expériences étrangères les plus notables.

- Enquêtes longitudinales sur les primo-arrivants du Nouveau Monde. De longue date, les États-Unis, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande mènent une politique active d'immigration, accompagnée de multiples dispositifs d'enquête permettant d'analyser les conditions d'arrivée et les voies d'insertion des migrants. Ils pratiquent le suivi longitudinal des nouveaux arrivants depuis les années 1990. Certaines de ces enquêtes sont mises en œuvre par les pouvoirs publics (instituts nationaux de statistiques, départements d'immigration) qui cherchent, en particulier, à évaluer les dispositifs publics d'accueil. C'est le cas de la LSIA (Longitudinal Survey of Immigrants to Australia), de la LisNZ (Longitudinal Immigration Survey: New Zealand), ou encore de l'Elsic (Enquête longitudinale de suivi des immigrants au Canada). Des enquêtes analogues mais davantage centrées sur les processus d'intégration que sur l'évaluation des dispositifs d'accueil, sont entreprises par des universitaires. Ainsi l'Eni (Enquête sur les nouveaux immigrants du Québec) ou la Nis (New Immigrant Survey). Dans tous les cas, ces enquêtes considèrent d'emblée l'installation des migrants comme un processus de longue haleine puisqu'elles s'étalent sur des durées de suivi variant de 5 à 10 ans (contre une année seulement pour l'enquête de la DREES, évoquée ci-dessus).
- Les enquêtes américaines sur les secondes générations. Plusieurs enquêtes sur les descendants d'immigrés ont été menées aux États-Unis ces dernières années. Conduite par Alejandro Portes et Ruben Rumbaut, le Children of Immigrant Longitudinal Survey est un panel qui porte sur Miami-Fort Lauderdale et San Diego (Californie). De nombreux résultats ont été publiés et font déjà référence. En revanche, on attend encore les résultats de l'enquête menée au début des années 2000 à New York par Phil Kasinitz, John Mollenkopf et Mary Waters. Ces deux enquêtes cherchent à identifier dans les trajectoires des descendants d'immigrés les handicaps et les blocages à la mobilité liés à la langue, à la ségrégation résidentielle, aux difficultés d'accès à l'emploi. L'idée mise en avant est celle d'une « assimilation segmentée », c'est-à-dire différenciée selon les milieux sociaux, notamment dans les couches inférieures de la société américaine, l'underclass.
- Les enquêtes européennes sur les secondes générations. Des projets similaires ont été conduits en Europe, avant le projet TIES déjà mentionné. Le projet ICSEY (International Comparative Study on Ethnocultural Youth) se rattache surtout à la psychologie sociale. Il a porté sur les adolescents immigrés ou d'origine immigrée

de 13 pays. Conduite dans les années 90, l'enquête a produit de nombreux résultats publiés essentiellement dans des revues de psychosociologie.

- Les enquêtes anglaises sur les minorités ethniques. Le Policy Studies Institute de Londres réalise depuis plusieurs années le National Survey on Ethnic Minorities. La quatrième édition du nom a été effectuée en 1997 et sert de référence à de nombreux travaux venant compléter les données du recensement (lequel comprend une question sur les « ethnic groups » depuis 1991 et une question sur la religion depuis 2001). Cette enquête couvre des thématiques relativement proches de celles de TeO. Les chercheurs britanniques ont également mené des enquêtes plus ciblées sur les questions de santé dans les minorités ethniques.
- Une source de réflexion : l'absence de données statistiques sur la « race » et la religion dans les pays continentaux, comparés aux pays anglo-saxons. On sait que les appareils statistiques des États-Unis, du Canada et du Royaume-Uni enregistrent systématiquement des informations sur la « race » et l'origine « hispanique » (Etats-Unis), l'origine ethnique ou l'appartenance déclarée aux « minorités visibles » (Canada), voire l'appartenance à une religion (Grande-Bretagne, Canada et Australie). Cette pratique s'étend à de nombreux fichiers administratifs, de sorte qu'il n'est pas nécessaire dans ces pays d'organiser des enquêtes ciblées pour obtenir les informations de base sur les immigrés et leurs descendants classés par groupes « raciaux ou ethniques ». Par contre, les descendants d'immigrés ne sont plus décrits dans le recensement américain depuis 1970 et ne l'ont été qu'une seule fois dans le recensement britannique, en 1971. Le recensement canadien a ajouté la variable du pays de naissance des parents dans son formulaire de 2001.
- La religion a été introduite dans le recensement anglais en 2001. Le Canada pose la question depuis 1871, tandis que le Premier amendement de la constitution américaine l'interdit (la religion étant considérée comme un choix privé susceptible de changer en cours d'existence, à la différence de l'origine ethnique). L'affiliation religieuse est une donnée recueillie pour des raisons fiscales dans les pays germaniques (Allemagne et Autriche notamment). Aux Pays-Bas, elle est déduite du pays de naissance des individus ou de leurs parents.
- La diversité des approches au sein de l'Europe comme entre l'Europe et l'Amérique du Nord, est une source d'enseignement précieuse dans la perspective de l'enquête TeO. Elle conduit à se demander à terme s'il existe un lien entre les méthodes de recueil des données statistiques sur les origines ethniques et l'efficacité de la lutte contre les discriminations. L'enquête TeO ne permettra pas de trancher ce débat mais son questionnaire, s'il est bien conçu, devrait se prêter à des comparaisons internationales qui, jusqu'à présent, manquent de solidité. La comparaison des protocoles d'enquête sera l'objet principal de la conférence internationale que l'INED compte organiser à l'automne 2006. Elle regroupera les principales équipes qui ont une expérience d'enquête analogue à celle de l'enquête TeO.

Annexe 2 : Description de la méthode d'échantillonnage

1) Les modalités de constitution de l'échantillon

L'échantillon de l'enquête est constitué à partir des personnes recensées en 2007 : l'ensemble des personnes qui vivent dans les communes de moins de 10 000 habitants recensées cette année-là (une sur cinq) et environ 8% de la population vivant dans des communes de plus de 10 000 habitants. Par ailleurs, la collecte de l'enquête est limitée aux zones recensées qui font partie de l'échantillon maître : cela couvre presque totalement les zones urbaines mais une partie seulement des zones rurales.

Pour obtenir un échantillon nominatif, une saisie spécifique des noms et prénoms a été demandée, qui couvre les personnes recensées nées chaque mois entre le 20 et le 25, résidant dans une zone couverte par l'enquête, et susceptibles d'entrer dans le champ de l'enquête (c'est-à-dire nées en métropole entre 1958 et 1990 pour celles susceptibles d'être descendant de domiens ou d'immigrés, nées entre 1948 et 1990 pour les immigrants potentiels, nés étrangers à l'étranger). Environ 300 000 personnes sont concernées par cette saisie.

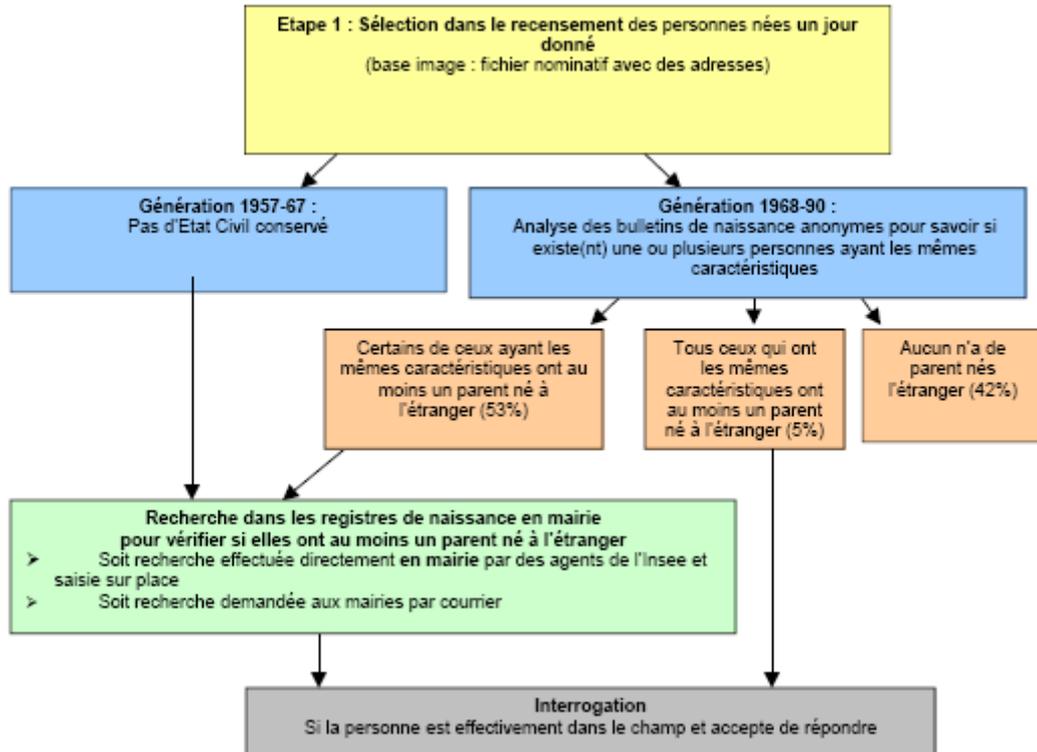
Au sein de l'ensemble des personnes dont le nom et le prénom sont saisis, celles qui sont immigrées ont permis de constituer l'échantillon immigré. Elles sont environ 60 000, ce qui donne une marge qui permet de tenir compte d'une part des probabilités différentielles d'être recensé dans les zones de l'échantillon maître et d'autre part de surreprésenter certaines origines comme nous le souhaitons, puisqu'il a fallu constituer un échantillon de 12 000 à 13 000 fiches-adresses. De la même manière, l'échantillon de personnes nées dans un département d'Outre-mer a pu être constitué directement à partir de cette saisie. Par contre, dans l'ensemble des personnes nées en métropole dont le nom et le prénom ont été saisis, soit environ 240 000, une fraction seulement est constituée de descendants d'immigrés ou de domiens, mais il est impossible de les repérer à travers les seules informations qu'ils ont fournies lors du recensement. Notamment, aucune information sur le lieu de naissance des parents n'est renseignée. C'est pourquoi, pour constituer les échantillons de descendants, nous avons consulté les bulletins de naissance de l'état-civil.

Nous avons cherché à limiter les recherches directes dans les registres de la commune de naissance qui constituent une opération coûteuse. Nous avons consulté pour ce faire préalablement les bulletins anonymes de naissance, collectés par l'INSEE depuis 1968. Pour une personne recherchée donnée, nous avons recherché l'ensemble des correspondants « anonymes » c'est-à-dire l'ensemble des personnes nées le même jour dans la même commune avec le même sexe. Si aucun de ces correspondants n'était descendant d'immigré ou de domien, il était inutile d'organiser une recherche en mairie. A l'opposé, si tous les correspondants étaient descendants d'immigrés ou de domiens, il n'était pas nécessaire d'aller consulter l'état civil. Par ailleurs, cette opération préalable a permis de surreprésenter certaines origines. Par exemple, la recherche en mairie était effectuée systématiquement s'il

existait au moins un descendant d'immigré(s) turc(s) parmi les correspondants. Elle n'était effectuée que pour une fraction des personnes qui avait un correspondant ayant des parents immigrés algériens. Enfin, pour les personnes nées entre 1958 et 1967, aucune information préalable n'était disponible et la consultation des registres a été systématique.

Environ 70 000 bulletins de naissance ont été vérifiés dans les registres. Cette opération a été effectuée par les agents des directions régionales de l'INSEE. La charge a représenté plus de 700 journées de travail pour les directions régionales. Contrairement aux autres portions de l'échantillon, celle-ci a été constituée d'une façon totalement inédite, ce qui justifie la réalisation de deux tests préalables : le premier a eu lieu entre juin et septembre 2006 et a permis de constater la faisabilité globale de l'opération. Les personnes dont l'état civil n'a pu être consulté (sans doute parce que les informations sur le bulletin individuel de recensement étaient erronées) constituent moins de 1% de l'ensemble. Un second test, de plus grande ampleur a été réalisé à l'été 2007 en Ile de France, en Aquitaine et en Lorraine. Cette opération de saisie du recensement a permis d'obtenir l'échantillon d'immigrés et de domiens ainsi que les trois quarts des échantillons de descendants d'immigrés et de domiens. Le dernier quart des échantillons de descendants ainsi que la totalité de l'échantillon témoin ont été constitués à partir de l'échantillon démographique permanent (EDP). Les noms et prénoms des personnes recensées en 2006 et 2007 et nées entre le 1er et le 4 octobre ont en effet été saisis lors du recensement. Par ailleurs, le fichier de l'EDP permet de retrouver la situation de ces personnes lorsqu'elles ont été recensées en 1975 ou en 1990 par exemple, à un moment où elles étaient enfant, et de voir si leurs parents étaient alors immigrés ou domiens. De cette façon, on a constitué un échantillon d'environ 2 700 descendants d'immigrés et 300 descendants de domiens.

Schéma de l'opération de recherche dans les registres municipaux



ANNEXE 3 : DESCRIPTION DU QUESTIONNAIRE DE L'ENQUETE TEO

L'enquête TeO cherche à appréhender dans quelle mesure les origines migratoires sont susceptibles de modifier par elles-mêmes les chances d'accès aux principaux biens qui définissent la place de chacun dans la société : le logement, l'éducation, la maîtrise de la langue, l'emploi, les services publics et prestations sociales, la planification familiale et la santé, les relations sociales, la nationalité, la citoyenneté... C'est pourquoi le questionnaire de l'enquête TeO se donne pour objectifs d'étudier d'une part les conditions de vie des individus au moment de l'enquête et d'autre part leurs trajectoires sociales.

- les conditions de vie au moment de l'enquête. Précisément, elle entend examiner la situation sociale des individus au moment de l'enquête en décrivant leur situation à l'égard de l'école, de l'emploi, du logement, de la santé, de la vie familiale, de la sociabilité. Etudier les conditions de vie permet de rendre compte de l'intégration économique et sociale de chaque individu à la société française.

- les trajectoires. L'idée sous-jacente à ce projet est que l'intégration est un processus s'inscrivant sur le long terme. Il résulte de cette conception de l'intégration que le questionnaire comporte de nombreux éléments sur la biographie des individus.

Pour comprendre la diversité des situations sociales des enquêtés et la diversité de leurs parcours, trois grands thèmes sont développés dans notre questionnaire : l'accès aux ressources ; l'environnement social et familial ; la construction sociale des identité et les obstacles à l'égalité.

Accès aux différentes ressources

Education ; emploi ; logement ; vie citoyenne ; santé

Le parcours d'intégration des immigrés, des originaires des DOM et de leurs descendants est, comme celui des natifs descendants de natifs, très lié à la trajectoire scolaire : l'accès à l'école, l'orientation scolaire, l'arrêt précoce ou tardif de la scolarité, le passage éventuel par des filières d'excellence ou le cantonnement dans des voies de garage, les réorientations et les redoublements sont examinés. Le questionnaire n'enregistre pas seulement les diplômes obtenus mais s'attache aussi à caractériser la trajectoire scolaire dans sa complexité pour assurer une meilleure mesure des écarts entre groupes. On pourra en outre explorer le rapport à l'institution scolaire selon les milieux sociaux et les effets du parcours scolaire sur l'intégration du marché du travail. Les événements marquants (processus d'orientation ; choix des établissements scolaires ; contexte de la scolarisation) et les ruptures (comme l'orientation « subie » ; l'orientation dans des filières de relégation ; les discriminations) font, dans ce module, l'objet d'une attention particulière.

La section consacrée au parcours professionnel et aux conditions de travail décrit pour sa part l'insertion sur le marché du travail, en couvrant la période qui va de la fin des études à l'emploi actuel, en passant par le premier emploi. Elle s'attache également à analyser, au-delà du seul accès à l'emploi, les conditions de travail et de promotion au sein de l'emploi. On cherche à repérer les phénomènes de concentration dans certains secteurs d'activité, le degré de précarité ou de sécurité professionnelle, les rapports aux institutions intervenant

dans la recherche d'emploi (ANPE et sociétés intérimaires), ainsi que le rôle des réseaux de sociabilité et d'entraide dans l'accès à l'emploi. Les situations clef où des discriminations peuvent se produire sont examinées (recherche d'emploi, licenciement, promotion, relations avec les collègues).

Le logement et le cadre de vie sont décrits en interrogeant directement l'enquêté, et en puisant dans des sources contextuelles (notamment sur les équipements, la composition sociale du quartier, la situation de l'emploi...). La concentration sur quelques zones des immigrés est un phénomène bien connu et que le recensement permet de connaître. En revanche, la trajectoire résidentielle des immigrés et de leurs descendants est mal étudiée. Nous l'abordons par quelques repères, comme le premier logement ou le logement à 15 ans. Pour l'étude de la trajectoire résidentielle, il faut repérer le lieu où se situe ce logement, d'où les questions sur les communes des logements. On a besoin aussi de caractériser le quartier par une question sur le type d'habitat. Outre la simple mobilité géographique, on cherche aussi à connaître une forme de mobilité que l'on peut appeler « sociale » : de l'appartement vers la maison, du statut de locataire à celui de propriétaire, par exemple. Les discriminations sont examinées dans les situations de recherche de logement.

Le module santé vise à déterminer quel est l'état de santé des enquêtés, leur degré de couverture sociale et à étudier comment ils utilisent les services de santé (notamment les phénomènes de renoncement aux soins) et à repérer les discriminations dans l'accès aux soins, en raison de l'origine mais aussi du type de couverture sociale (CMU et Aide médicale d'Etat).

Le questionnaire s'intéresse aussi à « vie citoyenne » des enquêtés en interrogeant la façon dont les personnes se situent dans la vie sociale et politique. Les questions portent sur la participation politique, au sens large, c'est-à-dire autant sur la vie associative que sur la pratique électorale. Elles renseignent aussi sur les rapports avec les grandes institutions publiques (justice, police, école, administration, etc.), en évaluant le degré de satisfaction et de confiance en ces institutions, ainsi que l'expérience des discriminations à leur contact.

Les discriminations sont abordées de deux façons différentes : de façon indirecte à travers la situation des enquêtés et en la comparant avec celle de personnes ayant des origines différentes, de façon directe en demandant aux enquêtés quelles ont été leurs expériences des discriminations. Il s'agit dans ce cas du vécu des discriminations qui sont abordées d'un point de vue subjectif. Ces questions nous permettront de mieux évaluer l'incidence des discriminations dans les différents domaines de la vie sociale et d'analyser leurs conséquences sur les trajectoires des individus discriminés, ainsi que sur leur personnalité et relations sociales. Mesurer le sentiment d'être exposé à des discriminations est une variable explicative de certaines pratiques et participe à la construction des identités.

Environnement familial et social

*Habitants du logement ; entourage familial élargi ;
socialisation familiale ; histoire matrimoniale ; relations sociales.*

Le questionnaire entend saisir le contexte familial dans lequel vit l'individu enquêté au moment de l'enquête, mais aussi le contexte dans lequel il a grandi.

Le module « Vie Matrimoniale » vise à étudier l'histoire conjugale des personnes en focalisant l'attention sur l'union actuelle d'une part et sur la première union d'autre part. En s'intéressant à l'histoire matrimoniale des individus, et plus spécialement aux modalités de formation des couples, on cherche à décrire le fonctionnement du « marché matrimonial » entre ici et les pays d'origines. L'attraction pour le pays d'origine est-elle liée à un système de préférences ou aux difficultés à franchir la barrière sociale et la ségrégation qui séparent les immigrés, les descendants d'immigrés et les descendants de natifs ? Existe-t-il un lien direct entre l'homogamie sociale et l'endogamie traditionnelle ? Quel rôle jouent les réseaux de sociabilité (amicaux, familiaux, professionnels) dans la rencontre du futur conjoint ? Il s'agit aussi de mieux comprendre les retards à la mise en couple observés chez certains descendants d'immigrés. On cherchera, en parallèle de ces informations sur la vie matrimoniale à voir dans quelle mesure les pratiques contraceptives sont en accord avec le désir d'enfant et quels sont les besoins d'information en matière de contraception et de santé sexuelle. Outre l'entourage familial, le questionnaire s'attache également à décrire les relations sociales des individus. Des questions portent donc sur les fréquences des rencontres, sur le nombre d'amis et sur les caractéristiques sociales et culturelles des différents cercles de relations.

Références identitaires et obstacles à l'égalité

Rapport aux origines ; relations transnationales ; religion ; langues ; discriminations

Les personnes immigrées et issues de l'immigration sont confrontées à la nécessité de concilier des affiliations multiples entre la référence culturelle ou identitaire aux pays d'origine et au contexte français. Ces personnes sont aussi exposées à des discriminations qui prennent appui sur leur origine, réelle ou supposée. Un module est donc consacré dans le questionnaire à l'enregistrement de différents niveaux d'identification : en fonction des origines familiales (migratoire et de classe), de la nationalité et d'autres éléments qui composent l'identité d'une personne (son sexe, sa profession, son niveau d'éducation, ses opinions religieuses, sa ville de résidence, ses opinions politiques...). La construction de références identitaires (nation, communauté d'origine, classe sociale, genre, communauté religieuse) résulte autant des effets d'étiquetage (attribution par autrui) que de la transmission d'un héritage culturel et historique à travers l'éducation familiale et la socialisation dans l'école ou le quartier. Il s'agit ici d'explorer la façon dont ces processus se conjuguent et, plus précisément, comment se combinent les références à la nationalité française et à la nationalité des parents, le souvenir entretenu ou effacé de l'histoire migratoire, le rôle de la religion ou des pratiques culturelles.

Pour les immigrés, l'enquête se préoccupe surtout de ce qu'il advient après la migration et de ce qui est utile pour l'étude de l'insertion sociale et économique. Cette optique justifie un questionnement sur les ressources disponibles à l'arrivée (réseaux et connaissances), mais aussi sur le statut à l'entrée en France, statut qui conditionne également les trajectoires d'insertion sociale. Par ailleurs, le parti-pris dans l'étude du transnationalisme est de s'adresser autant que possible à tous, pour saisir l'ensemble des relations que des individus vivant en France peuvent entretenir avec l'étranger, qu'il s'agisse d'une conséquence de leur expérience migratoire ou des liens qu'ils peuvent avoir avec d'autres pays.

Un court module est également consacré aux croyances et pratiques religieuses des enquêtés. Nous cherchons à savoir dans quelle mesure la religion joue un rôle important dans la vie des enquêtés tout en décrivant de façon schématique leurs pratiques religieuses. Toutes les religions sont concernées, tout comme l'absence de croyances ou de pratiques religieuses qui peuvent être déclarée. La religion est vue comme un facteur qui à la fois insère dans un réseau relationnel et modèle les relations qu'entretiennent les individus avec les autres, aussi bien par les accommodements qu'ils doivent fournir pour vivre dans une société sécularisée que par les discriminations qu'ils peuvent subir. C'est également une variable explicative de certains comportements (choix du conjoint, contraception, fécondité).

L'étude de la transmission familiale des langues, des relations sociales, du rapport aux pays d'origine s'inscrivent également dans cette étude de la construction identitaire, tout en enrichissant notre appréhension des ressources mobilisables et mobilisées par les enquêtés.

ANNEXE 4 : MONTAGE INSTITUTIONNEL

La structure opérationnelle du projet est construite sur trois niveaux. Une première instance de coordination associe les deux institutions partenaires, avec une maîtrise d'œuvre assurée par le directeur de l'INED et le directeur de la Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'INSEE. La partie logistique de l'enquête est assurée par l'Unité Méthodes Statistiques de l'INSEE et ne sera pas décrite ici. La coordination de l'élaboration de l'enquête est prise en charge par la maîtrise d'ouvrage est assurée conjointement par le département Démographie de l'INSEE et par l'unité Migrations Internationales et Minorités de l'INED.

Composition de la maîtrise d'ouvrage :

Participant-e-s	Institution	Spécialité
Elisabeth Algava**	INSEE	Statistique
Catherine Borre**I	INSEE	Statistique
Cris Beauchemin	INED	Géographie, démographie
Christelle Hamel	INED	Sociologie, anthropologie
Patrick Simon	INED	Sociologie, démographie
Laure Moguérou	INED	Sociologie, démographie
Karine Wigdorowicz	INED	Secrétaire

L'élaboration du questionnaire et l'exploitation de l'enquête reviennent à un groupe de travail réunissant les membres de la maîtrise d'ouvrage ainsi que des chercheur-e-s spécialistes des questions d'immigration, d'intégration et de discrimination, avec une option d'études quantitatives. Une diversité de domaines disciplinaires a été recherchée pour enrichir l'expertise de l'équipe de recherche.

Composition du groupe de travail et d'exploitation :

Il inclut les personnes citées à la section précédente ainsi que les personnes suivantes :

Participant-e-s	Institution	Spécialité
Maryline Bègue	DREES	Psychologie sociale
Yael Brinbaum	Université de Bourgogne-IREDU-CMH	Sociologie
Stéphanie Condon	INED	Géographie, Démographie
Hughes Lagrange	OSC-Sciences Po	Sociologie
Dominique Meurs	Université d'Arras-Ermès-INED	Economie
Mahrez Okba	DARES	Economie
Jean-Luc Primon	Université de Nice-URMIS	Sociologie
Corinne Régnard	IMINIDCO	Statistiques, démographie
Emmanuelle Santelli	CNRS	Sociologie
Vincent Tiberj	CEVIPOF- Sciences Po	Sciences Politiques

Le pilotage de l'enquête et son suivi programmatique relève du comité d'orientation réunissant les institutions bailleurs de fonds et des personnalités scientifiques. Installé en novembre 2006, ce comité s'est réuni quatre fois depuis. A deux reprises, il a été invité à faire part de ses remarques sur le contenu du questionnaire dans son ensemble.

Les personnalités scientifiques siégeant au Comité d'Orientation sont : Jean-Michel Belorgey (Conseil d'Etat), Jacqueline Costa-Lascoux (OSII), Véronique de Rudder (CNRS-Urmis), Blandine Kriegel (HCI), Françoise Lorcerie (CNRS-Iremam), Nonna Mayer (Cevipof), Roxane Silberman (CNRS-Cmh), Michel Wiervorka (EHESS-Cadis) et Catherine Wihtol de Wenden (CNRS - Ceri).

Les représentants des institutions impliquées dans les thèmes abordés par l'enquête et/ou bailleurs de fonds sont : Pierre Boissier (ANPE), Anne-Marie Brocas, (DREES), Yves Choffel (ONZUS-DIV), François Dugeny (IAURIF), Alain Lecomte (DGUIHC), Antoine Magnier (DARES), Françoise Oeuvarard (DEPP), Paul Santelmann (AFPA), Louis Schweitzer (HALDE), Michel Villac (ACSE).